Fédération Française des Associations Philatéliques

100e CONGRES NATIONAL



PHILA-FRANCE 2027
VIERZON

Dossier du Championnat de France de philatélie

Parc des Expositions, place de la Libération, rue Miranda de Ebro, 18100 VIERZON

Le mot du Président de la F.F.A.P

Le règlement de l'exposition nationale

La demande de participation à l'exposition

La fiche de souscription aux récompenses

FFAP 47 rue de Maubeuge
75009 PARIS - 01 42 85 50 25
ffap.philatelie@gmail.com

PHILA-FRANCE 2027
VIERZON

Paris, le 20 septembre 2026

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Notre Fédération a le plaisir de vous annoncer que le prochain Championnat de France de philatélie aura lieu les 21, 22 et 23 mai 2027 au Parc des Expositions de Vierzon,

C'est dans ce cadre que notre 100e Congrès national fédéral se déroulera au Ciné Lumière du Centre des Congrès, rue de la Société à Vierzon le dimanche 23 mai 2027 au matin. Vous serez informés ultérieurement des modalités pratiques de cet événement.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les premiers documents relatifs à la participation au Championnat de France de Philatélie
.

Pour la demande de participation, il est indispensable de bien respecter impérativement la date limite mentionnée soit le 15 décembre 2026.

De trop nombreux non respects des dates mentionnées dans les championnats précédents et leurs conséquences nous conduisent à devoir respecter les délais avec une totale rigueur.

Nous ne doutons pas que cette manifestation en terre berrichonne, sera pour vous l'occasion d'une nouvelle rencontre conviviale centrée sur notre passion. Et n'oubliez pas qu'une forte participation à la compétition nous permet d'assurer la pérennisation de nos manifestations nationales à leur rythme.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous retrouver à Vierzon, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos bien cordiales salutations.

Philippe LESAGE
Président de la F.F.A.P.

FFAP 47 rue de Maubeuge
75009 PARIS - 01 42 85 50 25
ffap.philatelie@gmail.com

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT de FRANCE de PHILATÉLIE 2027

PHILA FRANCE VIERZON 2027 21-22-23 MAI

Article 1 – Lieu et dates de l'exposition

Le Championnat de France de philatélie se déroulera dans le cadre de PHILA-FRANCE 2027 du vendredi 21 mai au dimanche 23 mai 2027 au Parc des Expositions, place de la Libération - rue Miranda de Ebro, 18100 Vierzon. Les horaires d'ouverture seront de 10h à 18h sauf le dimanche fermeture à 16h.

Article 2 – Organisation

Placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (F.F.A.P.), l'exposition est organisée par l'Amicale Philatélique de Vierzon à l'occasion du 100e Congrès national. Elle est régie dans sa totalité par le règlement général des expositions philatéliques, consultable sur le site ffap.net, et par les dispositions complémentaires ci-après.

Article 3 – Classes d'exposition

À cette exposition pourront être admises les collections qui répondent aux définitions précisées dans le chapitre « EXP/17-1 » du règlement général des expositions, pour les classes suivantes :

1	TRA	Philatélie traditionnelle	8	JEU	Jeunesse
2	HIS	Histoire postale	11	COV	Classe ouverte
3	ENT	Entiers postaux	12	POL	Philatélie polaire
4	AER	Aérophilatélie	13	TRM	Traditionnelle moderne
5	THE	Philatélie thématique	14	CL1	Un cadre
6	MAX	Maximaphilie	15	CAP	Cartes postales
7	LIT	Littérature	17	TDE	Timbres à Date Événementiels

Les classes FIS, AST et ERI sont prévues pour l'exposition nationale 2028.
La classe « un cadre » (CL1) ne concerne que les classes ci-dessus.

Article 4 – Inscription des participants

Les candidats exposants seront membres d'associations philatéliques fédérées et justifieront de la recevabilité de leur collection par la production de la photocopie recto et verso du passeport philatélique délivré par le président du groupement régional et de leur carte fédérale munie de la vignette de l'année 2026. Ces documents accompagneront la demande de participation qui devra parvenir à l'adresse suivante :

Fédération Française des Associations Philatéliques PHILA-FRANCE 2027
47 rue de Maubeuge 75009 PARIS

avant le 15 décembre 2026 délai de rigueur

La Commission de sélection se réunira début janvier **2027**
et compte tenu du délai nécessaire et sans cesse croissant de la prise en charge des inscriptions,

les demandes de participation reçues après le 15 décembre 2026 seront rejetées.

Pour les adultes, il est rappelé que seules les collections ayant obtenu au moins le niveau de médaille de grand argent (70 points) en exposition de niveau 2 (régional) et ayant obtenu moins de 95 points en exposition de niveau 3 (national) peuvent participer à la sélection. Cette médaille devra avoir une antériorité de moins de 7 (sept) années calendaires. Un minimum de 4 cadres (64 pages) est exigé au niveau national, sauf pour la classe 1 cadre (16 pages).

En classe jeunesse, le niveau de médaille exigé est le bronze argenté (60 points) en exposition de niveau 2 (régional) et les nombres minima de cadres sont :

- 1 cadre soit 16 pages pour la division A (jusqu'à 15ans)
- 2 cadres soit 32 pages pour la division B (16 à 18 ans)
- 3 cadres soit 48 pages pour la division C (19 à 21 ans)

L'âge de l'exposant est celui atteint au 1er janvier 2027.

Article 5 – Attribution des cadres

La commission de sélection décidera de l'admission des participants et de la répartition des cadres. Elle ne concédera **pas plus de cinq cadres de 16 feuilles** pour chaque collection.

Si les demandes d'admission s'avéraient trop importantes par rapport à la place disponible, 20% des cadres seront réservés à des candidats qui, ayant le niveau de médaille exigé, n'ont encore jamais présenté dans une exposition de niveau 3. **La Commission fera connaître sa décision avant le 31 janvier 2027.**

Les exposants dont la demande de participation aura été retenue recevront un formulaire d'inscription définitive précisant le nombre de cadres accordés. Ce formulaire dûment complété et signé par l'exposant devra être retourné au plus tard le **1er mars 2027 exclusivement** à l'adresse mentionnée à l'article 4.

Devront être obligatoirement joints à ce formulaire d'inscription définitive :

- l'original du passeport de la collection,
- une photocopie du plan de la collection ou des 2 ou 3 premières pages pour la classe ouverte,
- un éventuel synopsis si l'exposant le souhaite,
- la photocopie de la (ou de deux) fiche(s) de notation précédente(s),
- de la copie de la carte fédérale à jour de la cotisation 2027
- le règlement du droit de participation et des frais d'assurance et de transport éventuels.

Article 6 – Droit de participation

Le droit de participation dans les classes de compétition est de :

20 € par cadre de 16 feuilles
30 € en classe 1 cadre.

Pour la classe Littérature, il sera demandé **20 € et deux exemplaires de l'ouvrage** inscrit en compétition. Ces exemplaires devront être fournis dès l'inscription définitive et resteront la propriété de la Fédération.

Ce droit de participation devra être réglé par l'exposant par **chèque à l'ordre de Phila-France 2027 Vierzon** lors du retour de l'inscription définitive. La gratuité est accordée à la classe jeunesse.

Article 7 – Catalogue

Un catalogue sera édité et diffusé durant de l'exposition. Toute modification transmise après l'inscription définitive ne sera pas prise en compte.

Article 8 – Modalités de présentation

Les collections seront présentées dans des cadres contenant 16 pages en 4 rangées de 4 pages au format de base : 24 x 29,7cm. La somme d'éventuelles d'autres largeurs choisies par l'exposant ne devra pas dépasser 96cm par rangée.

Les pages présentées devront être obligatoirement placées dans des pochettes de protection transparentes. Elles auront une résistance suffisante et seront fermées sur trois côtés. Les pages dont la protection serait non conforme, **compris une hauteur de 30 cm**, seront systématiquement refusées. Chaque page ou pochette sera numérotée face vue, en haut, à droite.

Article 9 – Réception des collections

Les collections exposées devront :

- soit parvenir par La Poste sous pli recommandé ou chargé, aux risques et périls de l'expéditeur à :
PHILA-FRANCE 2027 chez Mme Mireille JAMET 38B boulevard de la Nation - 18100 Vierzon
au plus tard le 08 mai 2027.

- soit être déposées au Parc des Expositions de Vierzon, rue Miranda de Ebro, le jeudi 20 mai de 9h à 16h.

Les frais de transport et d'assurance des objets exposés sont à la charge des exposants. Les collections seront accompagnées de leur formulaire de prise en charge et de restitution **établi en deux exemplaires** et certifié conforme par l'exposant.

L'un de ces exemplaires, considéré comme un reçu, sera remis à l'exposant ou à son représentant. Il servira de décharge au comité d'organisation auquel il devra être rendu sans faute lors de la restitution de la collection en fin d'exposition.

Article 10 – Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des collections aura lieu le jeudi 20 mai de 9h à 16h par les soins du Comité d'organisation. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement pendant l'exposition.

Le démontage des collections sera assuré par le Comité d'organisation et les collections pourront être reprises à l'exposition le dimanche 23 mai à partir de 16h30.

En cas de réexpédition des participations, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais de réexpédition (avec A.R.) ayant été préalablement réglés avec le droit de participation (article 6).

Article 11 – Assurance

Le Comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Mais tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toute espèce…) restent à la charge de l'exposant. Celui-ci a la faculté :

a) soit de demeurer son propre assureur. Il devra dans ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le Comité d'organisation et la FFAP.

b) soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Il devra dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le Comité d'organisation et la FFAP.

c) soit d'utiliser, par l'intermédiaire du Comité d'organisation et par voie d'avenant, la police ouverte souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP).

Dans ce dernier cas, il est obligatoire de fournir au moyen des formulaires transmis lors de l'inscription définitive, l'inventaire du nombre de timbres et de documents page par page et leur valeur estimative pièce par pièce pour chaque page, faute de quoi la demande d'assurance resterait sans suite.

Le Comité d'organisation et la FFAP n'étant qu'un intermédiaire auprès des assureurs ne pourront encourir, de ce fait, aucune responsabilité vis à vis de l'exposant. Le montant de la **prime d'assurance est de 1,50 pour mille.**

Il est rappelé qu'aucune valeur ne doit être inscrite sur les pages à exposer.

Les exposants désirant être assurés devront régler le montant de la prime d'assurance calculé sur la valeur indiquée en même temps que les droits de participation (article 6). L'absence de paiement de celle-ci entraînera l'exclusion de la compétition.

Une photocopie ou un scan de la présentation (avec identification des pièces conforme au bordereau d'inventaire) devra être réalisée avant l'exposition et gardée par l'exposant en cas de litige. Il leur est en outre conseillé de conserver leurs factures d'achats.

Article 12 – Responsabilité

Aucune responsabilité, même résultant d'une négligence ou autre, ne sera acceptée par les organisateurs de l'exposition PHILA-FRANCE 2027 : la F.F.A.P., le Comité d'organisation, ses employés, bénévoles, assistants rémunérés, membres du jury, en cas de perte, de vol partiel ou total, de détérioration, d'incendie ou de tout autre dommage que pourraient subir les exposants du fait de leur participation à la compétition.

Article 13 – Jury – prix - récompenses

Les jurés sont désignés par la F.F.A.P. conformément aux dispositions du règlement général des expositions philatéliques nationales.

Les prix à attribuer seront constitués :

- du grand prix de l'exposition nationale : objet d'art décerné à la collection qui aura obtenu le plus de suffrages lors du vote du jury.
- de diplômes de médailles d'or, de grand vermeil, de vermeil, de grand argent, d'argent, de bronze argenté, de bronze et de participation.

Des médailles, objets d'art, coupes, ouvrages ou toutes autres récompenses pourront être offerts par des donateurs, institutions, particuliers, entreprises et associations (voir le bulletin de souscription).
Les récompenses seront, soit remises avec les collections aux exposants ou à leurs mandataires auxquels il sera demandé une décharge, soit expédiées avec la collection.

Article 14 – Cour d'honneur

Une cour d'honneur réservée à des présentations invitées par le Comité d'organisation pourra être mise en place pour assurer la propagande de la philatélie. Ces collections ne seront pas soumises à l'appréciation du jury.

Article 15 – Divers

Dans le cadre de la mise en place du RGPD, les exposants acceptent que leur nom, prénom, le titre de leur collection et le numéro de leur région figurent sur le site ffap.net, ainsi que sur le catalogue et sur le palmarès de l'exposition et en autorisent leur diffusion.

Les participations éventuelles des membres du jury ou de leur famille seront classées hors-concours.
Toute présentation devra être obligatoirement la propriété exclusive et intégrale de l'exposant.

En cas d'achat d'une collection déjà primée, le nouveau propriétaire ne pourra la présenter en compétition sans y avoir apporté un travail personnel notable.

Article 16- Stands

La location de stands, en nombre limité, sera consentie aux négociants spécialisés en philatélie, aux administrations postales et aux associations philatéliques moyennant le versement d'un droit par stand et l'engagement de se conformer aux conditions d'attribution, en particulier de ne pas vendre de souvenirs de l'exposition et du congrès autres que ceux émis par le Comité d'organisation (voir le règlement spécifique négociants). Par ailleurs, sur leur stand, les associations philatéliques s'engagent à ne faire de la publicité que sur leurs activités et à ne vendre que des publications liées à leur activité. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer des stands à tout organisme ou négoce qui apporterait un intérêt supplémentaire à la manifestation.

Article 17 – Bureau de poste temporaire

Un bureau de poste temporaire doté d'un timbre à date, premier jour illustré, sera installé dans les locaux de PHILA-FRANCE 2027 du vendredi 21 mai au dimanche 23 mai. Les heures d'ouvertures seront celles de la manifestation.

Le timbre-poste PHILA-FRANCE 2027, émis à l'occasion du 100^{e} congrès de la F.F.A.P. y sera mis en vente anticipée.

Le timbre à date illustré du 100^{e} congrès de la FFAP sera également utilisé le dimanche 23 mai par ce bureau temporaire. Des boites aux lettres distinctes permettront, pendant toute la durée de la manifestation, de déposer le courrier à expédier devant recevoir l'une ou l'autre oblitération.

Article 18

Le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord de la F.F.A.P. d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.





Mireille JAMET
Présidente de l'Amicale Philatélique de Vierzon
Présidente du comité d'organisation

Philippe LESAGE
Président de la F.F.A.P.
Président du comité de patronage

PHILA-FRANCE 2027
VIERZON

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

à renvoyer avant le 15 décembre 2026 à la FFAP– 47 rue de Maubeuge – 75009 PARIS

Nom :..... Prénom :

Adresse complète :.....

.....

Téléphone : Adresse mail :

Membre de l'association fédérée :

.....N° Association : N° région :

Titre de la collection :

.....

Classe : Nombre de cadres souhaités (1, 4 ou 5 cadres de 16 feuilles) :

Pour CL1, entourer : TRA, HIS, ENT, AER, THE, MAX, COV, POL, TRM, CAP, TDE

Pour les classes jeunesse, date de naissance :.....

Première participation de cette collection à une nationale : **oui** ☐ **non** ☐

J'ai pris connaissance du règlement du Championnat de France PHILA-FRANCE 2027 et je déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Le fait de participer à cette exposition implique que vous acceptiez que vos nom, prénom ainsi que le titre de la collection et ses résultats apparaissent dans la publication du palmarès sous toutes ses formes.

Si votre collection est sélectionnée, acceptez-vous que vos coordonnées apparaissent sur le site : ffap.net

Adresse postale	oui ☐ non ☐	A :
Numéro(s) de téléphone	oui ☐ non ☐	
Adresse électronique	oui ☐ non ☐	le :2026

Signature de l'exposant :

Visa du Président de l'association ou
du Conseiller régional à la jeunesse :

PS : Joindre également les photocopies de la carte fédérale avec la vignette 2026 et du passeport philatélique de la collection (recto et verso).

FFAP 47 rue de Maubeuge
75009 PARIS - 01 42 85 50 25
ffap.philatelie@gmail.com

PHILA-FRANCE 2027
VIERZON

PHILA FRANCE VIERZON 2027
21-22-23 MAI

SOUSCRIPTION AUX RECOMPENSES

Le comité d'organisation de PHILA-FRANCE 2027 serait heureux de vous compter parmi les souscripteurs aux récompenses qui seront remises aux exposants du Championnat de France de Philatélie. Toute participation reçue avant le **1er mars 2027** sera mentionnée dans le catalogue de l'exposition. Il est donc important que vous nous indiquiez clairement vos références.

Nom : Prénom :

Code Postal : Ville :

Email : Tél :

Participant à titre personnel ou au titre de :

Les possibilités sont les suivantes, cocher la case en face de votre (vos) choix :

☐ Chèque à l'ordre de Phila-France 2027 Vierzon : €

☐ Bons d'achats philatéliques : €

☐ Prix spécial (à préciser):

☐ Objet d'Art :

☐ Coupe ou trophées :

☐ Matériel Philatélique :

☐ Autres (à préciser) :

Mode d'acheminement :

Dans le cas d'une remise sur place, merci de remplir cette feuille pour inscription dans le catalogue

Fait à le

Signature

FFAP 47 rue de Maubeuge
75009 PARIS - 01 42 85 50 25
ffap.philatelie@gmail.com

adphile
LE TIMBRE CLASSIQUE
CERES Philatélie
JAMET HISTOIRE BAUDOT POSTALE ROTHIOT
AV depuis 1953